



ENVIRONNEMENT

La taxe carbone fixée à 17 euros par tonne de CO2

Le chef de l'Etat a détaillé la mise en place de la taxe carbone confirmant qu'elle serait compensée par une baisse d'impôt ou un chèque vert.

[| Réagir](#)

Marie Linton | 10.09.2009, 12h28 | Mise à jour : 20h28

Lors de son discours prononcé jeudi midi à Culoz (Ain), Nicolas Sarkozy a confirmé la création dès 2010 d'une fiscalité écologique destinée à réduire les émissions de gaz carbonique. « Cette fiscalité n'a qu'un seul objectif : inciter les ménages et les entreprises à réduire leur comportement pour réduire leur consommation d'énergies fossiles », explique [Nicolas Sarkozy](#). Voici en détail les modalités de cette nouvelle taxe.

« **De la crise doit naître un monde nouveau.** ». « La [crise](#) économique que nous traversons n'est certes pas terminée mais nous devons créer un monde différent d'avant la crise, a-t-il déclaré. Un monde plus soutenable, plus respectueux de l'environnement. Le plus terrible des défis qui nous sont posés aujourd'hui est celui du réchauffement climatique. Ca fait trop d'années qu'on repousse à demain des décisions qu'il faut prendre aujourd'hui ».

17 euros la tonne de CO2. « Nous avons décidé de ne pas retenir l'option à 32 euros (*ndlr: proposée par Michel Rocard*). Je veux que nous nous basions sur les prix du marché. Si on suit cette moyenne on aboutit à une valeur de 17 euros par tonne de CO2. L'effort doit être significatif mais raisonnable ».

Le pétrole, le charbon et le gaz visés, l'électricité épargnée. Seuls le pétrole, le charbon et le gaz naturel sont finalement concernés par cette taxe. « J'indique que l'électricité ne sera pas touchée par la taxe carbone car la production d'électricité émet en France très peu de gaz carbonique grâce aux énergies renouvelables et au nucléaire ».

La taxe carbone sera compensée par une baisse d'impôt ou un « chèque vert ». « La taxe carbone n'augmentera pas les impôts dans le pays. La création de la taxe carbone s'accompagnera de la baisse simultanée et équivalente à l'euro près d'un autre impôt. L'objectif n'est pas de remplir les caisses de l'Etat mais de transformer vos comportements ». Nicolas Sarkozy donne le détail de cette compensation. « Pour les ménages qui paient l'impôt sur le revenu, vous aurez une réduction dès l'année prochaine. Pour les ménages qui ne le paient pas, vous aurez le versement d'un chèque vert ». Il s'agit, selon lui, d'appliquer le principe du « bonus malus ».

Une compensation différenciée selon la taille de la famille et selon que celle-ci vit en zone urbaine ou rurale. « Dans un esprit de justice », cette compensation en faveur des ménages sera différenciée. Sur une base de 17 euros par tonne de CO2, un ménage avec deux enfants vivant en zone urbaine bénéficiera dès le mois de février prochain d'une réduction de 112 euros s'il paie l'impôt sur le revenu, d'un « chèque vert » du même montant s'il est non imposable, a-t-il expliqué. Un ménage avec deux enfants résidant en zone rurale touchera elle 142 euros.

Création d'une commission indépendante sur la taxe carbone. Sa mission consistera à « suivre l'évolution des recettes » de la taxe et « identifier la part respective des ménages et des entreprises », afin de garantir « le respect des engagements de compensation à 100% ». La commission sera composée d'experts et d'élus, dont le choix s'effectuera de « manière paritaire dans les rangs de l'opposition et de la majorité », a-t-il souligné.

Les secteurs très gourmands en pétrole seront ménagés. « Certains secteurs ont une dépendance très forte par rapport au pétrole comme la pêche, l'agriculture ou le transport. « Le gouvernement va trouver rapidement les voies et moyens, tout en conservant l'incitation aux économies d'énergie de la taxe carbone, d'éviter qu'elle ne porte une atteinte excessive à la compétitivité de ces secteurs », a promis le président. « L'efficacité de la lutte contre le changement climatique ne progressera pas si la taxe carbone aboutit à favoriser davantage l'importation de produits agricoles, de produits de la mer, ou bien encore à désavantager les transporteurs français par rapport à des concurrents (étrangers) moins exigeants sur les normes environnementales », a jugé M. Sarkozy avant de préciser : « Nous réglerons ces problèmes dans les semaines qui viennent ».

Le président a en outre promis de défendre l'idée d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe : « Je n'accepterai pas un système où en France et en Europe, nous imposons des contraintes aux entreprises et où on continuerait à importer des produits qui ne respectent aucune de ces règles. Je me battraï pour une taxe carbone aux frontières ».

Ségolène Royal égratignée. Le président de la République n'a pas manqué d'égratigner au passage Ségolène Royal, qui s'est opposée à la taxe carbone après avoir signé le pacte de Nicolas Hulot. «Nicolas Hulot a fait signer à tous les candidats à la présidentielle un pacte. Le premier point consistait à créer un grand ministère du développement durable. Je l'ai fait. Le 2e c'était la création d'une taxe carbone. Je l'ai signé, le le fais. C'est une question d'honnêteté, c'est une question de respect de la parole donnée». Lors de l'université d'été du PS fin août, Ségolène Royal a qualifié la taxe carbone d'impôt «injuste» et «insupportable», s'attirant de vives critiques aussi bien à droite que dans les rangs du PS.

leparisien.fr

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2008